



منظمة الأغذية
والزراعة
للأمم المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food
and
Agriculture
Organization
of
the
United
Nations

Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Organización
de las
Naciones
Unidas
para la
Agricultura
y la
Alimentación

COMITÉ DES FORÊTS

DIX-HUITIÈME SESSION

Rome (Italie), 13 – 16 mars 2007

DÉCISIONS ET RECOMMANDATIONS DES ORGANES DIRECTEURS DE LA FAO INTÉRESSANT LE COMITÉ

Conférence

Trente-troisième session de la Conférence (novembre 2005)

1. La Conférence a approuvé plusieurs propositions du Directeur général visant à réformer la FAO, y compris une nouvelle structure du programme (examinée au document COFO 2007/10.2 du Comité des forêts) et la création de nouveaux bureaux sous-régionaux en Afrique et en Asie centrale. En application des décisions de la Conférence, des postes de forestier ont été établis au Kazakhstan (Asie centrale), en Éthiopie (Afrique orientale) et à Libreville (Afrique centrale).

Conseil

Cent vingt-huitième session du Conseil (juin 2005)

2. Le Conseil a approuvé la Déclaration de la Réunion ministérielle sur les forêts qui invitait la FAO à élaborer une stratégie de coopération internationale pour la lutte contre les feux de forêt, à améliorer la mise en application de la législation forestière nationale et la gouvernance et, à cette fin, à encourager la coopération internationale à l'appui du commerce international du bois et des produits forestiers issus de forêts exploitées licitement et gérées de façon durable, à renforcer les capacités de gestion durable des forêts et à jouer un rôle central dans l'Arrangement international sur les forêts. Le Conseil a approuvé le rapport de la dix-septième session du Comité des forêts.

3. Le Conseil a demandé à la FAO de renforcer les Commissions régionales des forêts afin d'encourager la gestion durable des forêts à l'échelle nationale moyennant la concertation axée sur l'action et la coopération régionale, ainsi que la mise en œuvre des propositions d'action du Groupe intergouvernemental sur les forêts, du Forum intergouvernemental sur les forêts et du programme de travail sur la biodiversité forestière de la Convention sur la diversité biologique.

Par souci d'économie, le tirage du présent document a été restreint. MM. les délégués et observateurs sont donc invités à ne demander d'exemplaires supplémentaires qu'en cas d'absolue nécessité et à apporter leur exemplaire personnel en séance.

La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse www.fao.org

4. Le Conseil a demandé à la FAO de continuer à jouer son rôle de chef de file dans le Partenariat de collaboration sur les forêts et de renforcer ses activités de suivi, d'évaluation et d'établissement de rapports sur les forêts aux niveaux national, régional et international.
5. Le Conseil s'est félicité de la coopération actuelle entre la FAO et le Comité directeur du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), eu égard à l'inclusion du secteur forestier dans le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine du NEPAD.
6. Le Conseil a demandé à la FAO de commencer à élaborer des directives volontaires sur la lutte raisonnée contre les feux de forêt et d'accroître sa contribution aux efforts nationaux portant sur la remise en état des forêts et des paysages, y compris dans les pays à faible couvert forestier et dans les zones touchées par le tsunami de décembre 2004.
7. Le Conseil a demandé à la FAO d'accroître la contribution de la gestion durable des forêts à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement et à la lutte contre la pauvreté et a approuvé les activités de la FAO à l'appui des capacités nationales de gestion durable des forêts, notamment par l'intermédiaire du Mécanisme pour les programmes forestiers nationaux.
8. Le Conseil a noté avec préoccupation que les ressources allouées aux forêts semblaient insuffisantes pour couvrir les nouveaux domaines prioritaires et les questions émergentes identifiées par le Comité, notamment en ce qui concerne le rôle des forêts dans la lutte contre la pauvreté.
9. Le Conseil a accepté l'offre de l'Argentine d'accueillir le treizième Congrès forestier mondial en 2009 en notant que ce Congrès était un partenariat entre la FAO et le pays hôte, celui-ci fournissant un appui financier.

Cent trente et unième session du Conseil (novembre 2006)

10. Des éclaircissements ont été fournis au Conseil sur la mise en œuvre de processus consultatifs avec la participation de multiples parties prenantes en vue d'élaborer des directives volontaires pour les forêts plantées et pour la prévention des feux. Le Secrétariat a souligné la nature volontaire de ces directives. Certains Membres ont indiqué que la FAO n'avait pas reçu pour mandat d'élaborer des instruments juridiquement contraignants dans ces domaines. Il a été expliqué que ces activités avaient été mises en œuvre suite aux demandes formulées par les pays et les parties prenantes dans le cadre de plusieurs comités techniques de l'Organisation. Il a été noté que ces activités étaient en cours et qu'elles seraient portées à l'attention du Comité des forêts de la FAO à sa dix-huitième session, en mars 2007.
11. Le Conseil a recommandé à la FAO, en sa qualité de Présidente du Partenariat de collaboration sur les forêts, de travailler en étroite collaboration avec le Forum des Nations Unies sur les forêts et avec d'autres membres du partenariat pour l'organisation de l'Année internationale de la forêt (2011), dans le cadre de son mandat et conformément à la décision que l'Assemblée générale des Nations Unies devait prendre à sa soixante et unième session sur la question. À cet égard, le Conseil a demandé au Secrétariat de la FAO de commencer à planifier les activités relatives à l'Année internationale de la forêt et de faire rapport en temps utile au Conseil et à la Conférence sur son programme d'activités. Le Secrétariat a indiqué que les activités liées à l'Année internationale de la forêt devraient être mises en œuvre en grande partie au moyen de ressources extrabudgétaires.

Conférences régionales

Vingt-quatrième Conférence régionale pour l'Afrique (janvier-février 2006)

12. La Conférence a examiné la question des feux dans l'interaction de la forêt et de l'agriculture en Afrique. Elle a souligné les effets négatifs des feux dans les zones rurales, notant qu'ils contribuent souvent à la destruction des arbres, des cultures, des pâturages, du bétail et de la faune sauvage. Elle a recommandé que la FAO élabore des directives et fournisse une formation à la population rurale pour la prévention et la maîtrise des feux. Elle a recommandé que la FAO, en collaboration avec des partenaires compétents, s'efforce d'améliorer la compréhension des rapports entre les feux, les émissions de carbone et le changement climatique. Elle a recommandé d'établir des réseaux et des groupes de travail sur les feux en Afrique subsaharienne et demandé à la FAO d'aider à diffuser auprès d'autres pays de la région des informations sur les initiatives nationales fructueuses.

Vingt-huitième Conférence régionale pour l'Asie et le Pacifique (mai 2006)

13. La Conférence a examiné le rôle de la bioénergie comme option de développement pour l'agriculture et les forêts dans la région Asie-Pacifique. Elle a pris note des avantages potentiels de la bioénergie, notamment le fait qu'il s'agit d'une énergie propre et sûre; les possibilités d'épargne; la réduction de la dépendance à l'égard des combustibles fossiles; la meilleure sécurité énergétique; les nouveaux marchés pour les produits agricoles et forestiers; la réduction des émissions de gaz à effet de serre; l'amélioration de l'environnement; et la remise en état des terres dégradées. La Conférence a reconnu les risques liés à la production de bioénergie, notamment les arbitrages possibles entre la production énergétique et la production vivrière; la concurrence accrue pour l'utilisation des terres et des eaux; l'augmentation des prix des aliments; la prédominance des grands producteurs au détriment des petits agriculteurs; l'expansion de la production de bioénergie aux dépens des forêts autochtones et les effets négatifs d'une production intensive d'énergie tirée de la biomasse sur la biodiversité. La Conférence a demandé à la FAO de continuer à suivre les questions émergentes liées au développement de la bioénergie, y compris les possibilités et les défis pour l'agriculture et le développement rural. Elle a exhorté la FAO à réaliser des études et à fournir des avis sur la viabilité financière et économique du développement de la bioénergie et sur les effets possibles sur les prix et les disponibilités alimentaires, du fait de l'expansion de la production bioénergétique.